TL1430-8

Nations Unies

Communiqué de presse

Département de l'information • Section de la presse • New York

APRES-MIDI

DECOLONISATION/50
12 août 1988

LE COMITE SPECIAL DE LA DECOLONISATION DECIDE DE POURSUIVRE L'EXAMEN DE LA QUESTION DU TIMOR ORIENTAL A SA PROCHAINE SESSION SOUS RESERVE DES DIRECTIVES EVENTUELLES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Comité spécial de la décolonisation a décidé cet après-midi de poursuivre l'examen de la question du Timor oriental à sa prochaine session, sous réserve des directives que pourrait donner l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session.

Poursuivant au préalable l'audition des pétitionnaires, il a entendu : Melle Briere (Comité de Travail Canada-Asie), M. Neier (Asia Watch), M. Sottamayor Cardia (Membre du Parlement portugais), M. Liem Soei-Liong (Komitee Indonesië), M. Pinto Pereira (Spécialiste portugais des questions du Timor oriental), M. Rodrigues (Frente Revolucionaria de Timor Leste - FRETILIN), M. Amaral (Uniao Democratica Timorense -UDT), M. Enda (Spécialiste des questions du Timor oriental), Melle Martins Nunes (Groupe "La paix eet possible au Timor oriental"), Monseigneur Potalisio Finau (Pacific Conference of Churches).

Les représentants du Portugal, de la Guinée-Bissau, de l'Indonésie et de l'Ethiopie ont fait une déclaration.

Au cours de sa prochaine séance, lundi à 10 heures, le Comité spécial abordera la question intitulée "décision du Comité spécial du 11 août 1987 concernant Porto-Rico".

(à suivre)

A l'intention des organes d'information — Document non officiel

Examen de la question du Timor oriental

Mme ELAINE BRIERE (Comité de travail Canada-Asie) a demandé pourquoi l'Indonésie n'a pas été condamné par la communauté internationale pour son invasion du Timor oriental et pourquoi des démocraties comme le Canada et les Etats-Unis s'obstinent-elles à fournir des armes à l'Indonésie se faisant ainsi complices de la tragédie qui se déroule dans le territoire.

Le pétionnaire a souhaité que les Nations Unies apportent une solution effective au problème, en associant à ce processus le principal intéressé, à savoir le peuple timorais.

M. ARYEH NEIER (Asia Watch) a déclaré que l'organisation qu'il représente continue à recevoir des rapports faisant état d'abus violents des droits de l'homme. Il est difficile d'évaluer la situation car le Timor oriental demeure coupé du reste du monde.

Il a estimé que compte tenu de ces circonstances, la communauté internationale doit déployer tous les efforts pour que les étrangers aient accès au Timor occidental. Il a invité tous les pays à lancer un appel au gouvernement indonésien à cet effet.

M. SOTTOMAYOR CARDIA, Membre du Parlement portugais, a déclaré qu'au moment où la communauté internationale vit un grand espoir, le Timor oriental ne doit plus jamais être le symbole honteux d'un génocide.

Le Timor oriental, a-t-il dit, est un territoire non autonome occupé par l'Indonésie qui est aujourd'hui isolé. Son peuple a un courage exceptionnel et une rare détermination. L'occupant en aura exterminé à peu près un tiers. Mais, il résiste toujours à l'un des génocides les plus féroces que le monde a connu.

Le Portugal est "de jure" la puissance qui administre le Timor oriental, a affirmé M. Cardia. Le Portugal ne revendique que le respect de son devoir : promouvoir l'autodétermination effective du territoire non autonome sous sa juridiction. Le Portugal déploie tous ses efforts pour atteindre ce but.

M. LIEM SOEI-LONG (Komitee Indonesië) a rappelé l'accès restreint, par les autorités indonésiennes, au Timor oriental. Toutefois des sources diverses confirment l'état de guerre que vit le territoire, a déclaré le pétitionnaire qui a dénoncé les arrestations arbitraires s'accompagnant de parodies de procès. La situation du territoire est de façon générale déplorable dans tous les secteurs de la vie économique et sociale.

Le pétitionnaire a souhaité que les Nations Unies, compte tenu de l'attitude intransigeante, adoptent une attitude résolue en faveur du droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental.

(à suivre)

M. ANTONIO PINTO PEREIRA, spécialiste des questions du Timor oriental, a rejeté les arguments avancés par les autorités de Djakarta lorsqu'elles sont accusées de violations des droits de l'homme au Timor oriental et selon lesquelles le processus de décolonisation du Timor oriental aurait été mené conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale.

M. Pereira a fait état d'informations parvenues il y a quelques jours au sujet de nouvelles manifestations qui ont eu lieu dans les rues de Dili les 17 et 18 juillet dernier, date de l'anniversaire officiel de l'annexation : les étudiants protestaient contre les pratiques ségrégationnistes de l'administration indonésienne. La date choisie n'est surement pas une simple coincidence. Une société violemment secouée, des familles détruites et dispersées, des villages bombardés et abandonnés de force, l'interdiction de se déplacer sans laisser-passer, l'imposition de la langue et de la culture de l'occupant, le contrôle forcé des naissances. C'est, a ajouté M. Pereira, un colonialisme du XIXème siècle qui prévaut au Timor après treize ans de présence indonésienne.

M. ROQUE F. RODRIGUES, prenant la parole au nom du Frente Revolucionaria de Timor Leste Independente (FRETILIN), a affirmé que la résistance a renforcé son unité et amélioré son organisation. Il a accusé l'armée de l'Indonésie, "pays du Tiers monde, membre du Comité spécial et candidat à la présidence du Mouvement des non alignés", d'utiliser contre la résistance des moyens de répression semblables à ceux employés par la police sud-africaine dans les townships.

Le Timor oriental est devenu un immense camp de concentration, a poursuivi M. Rodrigues. Il demeure un territoire fermé depuis 1975. Il est totalement coupé du monde extérieur.

M. Rodrigues a déploré que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne maintienne qu'une présence symbolique au Timor oriental et ne puisse donc y remplir son mandat.

Nous sommes prêts à engager des pourparlers avec la partie indonésienne sans conditions préalables, a affirmé M. Rodrigues. Nous sommes prêts à examiner les moyens qui pourraient permettre de répondre aux préoccupations de l'Indonésie en matière de sécurité, a-t-il ajouté. Il a assuré qu'un Etat timorais indépendant oeuvrera en faveur de la coopération et l'intégration régionales. Le FRETILIN et l'UDT sont en faveur d'un système constitutionnel multipartite, dans le cadre duquel les droits individuels, et l'égalité de tous les Timorais, la liberté de la presse, de la religion, de la pensée ainsi que la propriété privée seraient pleinement garantis.

M. Rodrigues est d'avis qu'il faut organiser au Timor oriental un référendum ou des élections générales, sous les auspices des Nations Unies et conformément aux principes de la Charte.

(à suivre)

M. NOISES AMARAL (Uniao Democratica Timorense - UDT) a déclaré que l'Indonésie doit retirer ses troupes du Timor oriental. Se disant convaincu que la lutte pour la libération du territoire risque d'être longue en raison de l'intransigeance de l'Indonésie, il a fait valoir que le peuple timorais n'acceptera toutefois jamais la soumission.

Le pétitionnaire, soulignant le génocide physique et culturel perpétré par les troupes indonésiennes au Timor oriental, a estimé que le colonialisme indonésien est pire que le colonialisme portugais du passé.

Le pétionnaire a souhaité que les efforts des Nations Unies, qui ont joué récemment un rôle important pour la solution de plusieurs questions, permettent de parvenir, s'agissant du Timor oriental, à la reconnaissance par l'Indonésie du droit à l'autodétermination du peuple timorais. Soulignant l'accord intervenu entre le FRETILIN et son organisation en ce qui concerne la participation à des négociations, il a fait valoir que l'Indonésie ne peut plus abusivement prétendre maintenant que les responsables timorais conduisent leur peuple à la guerre civile. Des conversations peuvent avoir lieu et si tel n'est pas le cas, la responsabilité incombera à l'Indonésie.

M. MARTIN ENDA (spécialiste des questions du Timor oriental) a rappelé que le Conseil mélanésien des églises a invité les Nations Unies, lors du séminaire tenu en 1985 en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à oeuvrer pour mettre un terme à la colonisation du Timor oriental.

Le pétitionnaire a souligné l'oppression institutionnalisé dans le territoire qui contraste de façon choquante avec d'autres sociétés dans la région, comme celle de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui sont organisées démocratiquement. Il a déclaré que de façon regrettable le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a choisi d'ignorer la réalité du Timor oriental et d'appuyer la position de l'Indonésie, y compris aux Nations Unies. Il a attribué cette politique en partie à l'influence de l'Australie sur la politique étrangère de son pays et à la crainte qu'à ce dernier de l'Indonésie.

Le pétitionnaire a estimé qu'une action régionale s'agissant du Timor oriental est peu probable dans un avenir proche, d'où l'importance du rôle des Nations Unies en vue d'un règlement de la question. Il a exhorté l'Organisation a agir de façon résolue en faveur du peuple timorais qui, tout comme celui de Nouvelle-Calédonie, a le droit à l'autodétermination.

Mme ANA MARTINS NUNES, membre du groupe "La Paix est possible au Timor oriental", a déclaré que les autorités indonésiennes sont conscientes du lien profond qui unit l'Eglise et la population du Timor oriental. Pour briser cette relation elles ont utilisé tantôt le bâton, tantôt la carotte. Des prêtres sont encore soumis à des interrogatoires policiers ou à des violences physiques tandis que des possibilités de subsides pour la construction de temples ou d'écoles sont offertes à l'Eglise. Elle a accusé les autorités de tenter d'"indonésianiser" l'Eglise comme elles l'ont fait pour les autres secteurs de la vie timoraise.

(à suivre)

Monseigneur PATALESIO P. FINAU (Pacific Conference of Churches) a fait valoir qu'en tant qu'évêque de Tonga, pays dont le territoire est petit, il n'accepte pas les arguments de ceux qui prétendent que les micro-états, tels que le Timor oriental, ne sont pas viables.

La Conférence des églises de l'Asie et du Pacifique, a indiqué le pétitionnaire, a fait sienne en 1985 une déclaration internationale qui demande l'ouverture de négociations directes sur la question de l'autodétermination, la fin de l'occupation, et l'exercice d'un acte d'autodétermination par le peuple timorais. En 1986, la Conférence a adopté une résolution plus dure qui condamne en particulier l'Indonésie pour son occupation, ainsi que le gouvernement australien qui a cessé de soutenir l'autodétermination du Timor oriental. Il a rappelé les préoccupations du Saint-Siège s'agissant de la situation du Territoire, position que les autorités indonésiennes se sont efforcées de discréditer.

L'Eglise, qui s'efforce autant qu'il est possible d'alléger les souffrances du peuple timorais, souhaite que les Nations Unies oeuvrent de façon résolue en faveur des intérêts et des droits inaliénables du Timor oriental, a ajouté le pétitionnaire.

M. RUI QUARTIN-SANTOS (Portugal) a affirmé l'engagement de son pays, puissance administrante du Timor oriental reconnue par les Nations Unies, à la défense du droit à l'autodétermination ainsi que de tous les droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'identité culturelle du peuple du territoire.

Il a fait valoir que le seul objectif de son gouvernement est de promouvoir un processus de décolonisation conforme aux principes établis par le droit international. Il a assuré que le Portugal déploiera tous les efforts diplomatiques afin de parvenir à une solution qui tienne dûment compte des intérêts de la population du Timor oriental et soit acceptable par les Nations Unies.

Le Portugal soutient pleinement le mandat qui a été confié au Secrétaire général par l'Assemblée générale et qui lui demande d'engager des consultations avec toutes les parties concernées afin d'explorer les moyens de parvenir à un accord global sur la question, a affirmé le représentant. Nous réitérons notre engagement de rechercher, dans un esprit constructif et flexible, et en coopération avec le Secrétaire général et toutes les autres parties concernées, une formule internationalement acceptable.

M. ALFREDO LOPES CABRAL (Guinée-Bissau) a souligné que personne ne peut aujourd'hui prétendre ignorer la tragédie de milliers de Timorais ou, encore moins, occulter le caractère illégal de la présence indonésienne sur le territoire. La conspiration du silence autour de ce cas flagrant de violation des normes internationales a échoué.

(A suivre)

Le peuple de Timor oriental doit pouvoir exercer librement son droit à l'autodétermination et être en mesure de se doter des institutions politiques de son choix, a-t-il déclaré. Il a invité la communauté internationale à soutenir toute initiative tendant à une solution juste et pacifique du problème.

Le représentant a émis l'espoir que la mission de bons offices du Secrétaire général trouvera auprès des parties concernées la bonne foi et la détermination nécessaires à un règlement définitif.

M. Cabral a réaffirmé le soutien de son pays, de l'Angola, du Cap Vert, du Mozambique et de Sao-Tomé-et-Principes aux efforts de la puissance administrante pour parvenir à une solution qui tienne compte du droit légitime du peuple de Timor oriental à l'autodétermination. Notre solidarité active avec le FRETILIN et les autres forces patriotiques au Timor oriental demeure une constante dans la recherche de la paix, a-t-il conclu.

M. AGUS TARMIDZI (Indonésie) a réitéré son objection de principe à l'examen de la prétendue question du Timor oriental. Il a réaffirmé son opposition à l'audition de prétendus pétitionnaires qui ne représentent en fait que des "organisations" ou des groupes obscurs et sans crédit. Il va de soi, a t-il dit, qu'un tel exercice ne pouvait déboucher, une fois encore, qu'à une négation de la vérité et non pas à un examen sérieux des réalités du Timor oriental et des circonstances historiques véritables qui ont entouré sa décolonisation. Cet exercice ressort d'une campagne systématique visant à jeter le discrédit sur l'Indonésie.

Le représentant a indiqué qu'il ne voulait pas abuser de la patience du Comité spécial en réfutant à nouveau point par point des contre-vérités déjà dénoncées. Il a déclaré qu'il préférait, sur la base de rapports faisant autorité de parties indépendantes, informer le Comité spécial de la situation réelle au Timor oriental.

Le représentant a expliqué que le processus de décolonisation du Timor oriental a été achevé par l'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple timorais. Il a invité les pétitionnaires, qui n'ont pu questionner de façon sérieuse l'exercice de ce droit, à se reporter à des documents qui font autorité sur la question, tels que le rapport de M. Nuno Rocha publié dans le magazine portugais "O Tempo".

M. Tarmidzi a rejeté les allégations selon lesquelles la province est fermée au monde extérieur. Il a indiqué que le gouvernement indonésien permet l'accès au Timor oriental sur une base régulière à diverses autorités, personnalités étrangères et autre individus. Il a en particulier fait état à cet égard de visites du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

(à suivre)

Il a souligné qu'une délégation du Parlement européen visitera à partir de lundi prochain le Timor oriental et que son gouvernement a invité le Parlement portugais à se rendre également dans la province. Comme l'a déclaré un membre du Parlement européen qui s'est rendu au Timor oriental en début d'année, ces visites ne sont pas contrôlées.

Le représentant a dénoncé les "accusations sauvages" lancées contre son pays s'agissant de la situation des droits de l'homme au Timor oriental. La Commission des droits de l'homme, qui est en fait l'organe approprié pour examiner de telles allégations, les a d'ailleurs rejetées en décidant de ne pas continuer l'examen de la question.

M. Tarmidzi a fait valoir que cette campagne malicieuse, qui ne contribue pas à renforcer la promotion des droits de l'homme en Indonésie, y compris au Timor oriental, peut uniquement porter davantage atteinte à la crédibilité des organisations qui l'animent.

Le représentant a appelé l'attention sur la situation satisfaisante de la province dans les différents secteurs de la vie sociale, économique et culturelle. Il a émis l'espoir que, compte tenu de la dite situation au Timor oriental qui depuis 12 ans est partie intégrante de l'Indonésie, le Comité spécial reconnaitra la justesse et le caractère irréversible de la décision du peuple du Timor oriental à devenir indépendant par le biais de l'intégration à l'Indonésie. Soulignant que d'autre organes internationaux, des Nations Unies ou non, estiment que cette prétendue question n'est plus un sujet d'intérêt ou de préoccupation, il s'est demandé si le moment n'est pas venu pour le Comité spécial de se dispenser lui aussi de ce débat inutile qui gaspille son temps.

M. GEBRE-MEDHIN HAGOSS (Ethiopie) a fait observer que lorsque des pétitionnaires reçoivent l'autorisation de prendre la parole au cours d'une session de fonds du Comité spécial, ils doivent présenter des informations pertinentes sur les points inscrits à l'ordre du jour. Ce matin, a-t-il poursuivi, certains pétitionnaires du prétendu "groupe parlementaire de Lisbonne" ont saisi l'occasion pour faire des digressions et ont abordé des questions relevant des affaires internes d'Etats souverains.

M. Hagoss a déploré que l'un de ces pétitionnaires ait fait allusion à une question qui porte atteinte à l'intégrité territoriale et à la dignité de l'Ethiopie.

Le délégué a estimé que ces allusions étaient inutiles et affirmé qu'elles n'étaient pas fondées sur des informations fiables. Nous les rejetons, a-t-il ajouté, et les traiterons avec le mépris qu'elles méritent.

* *** *